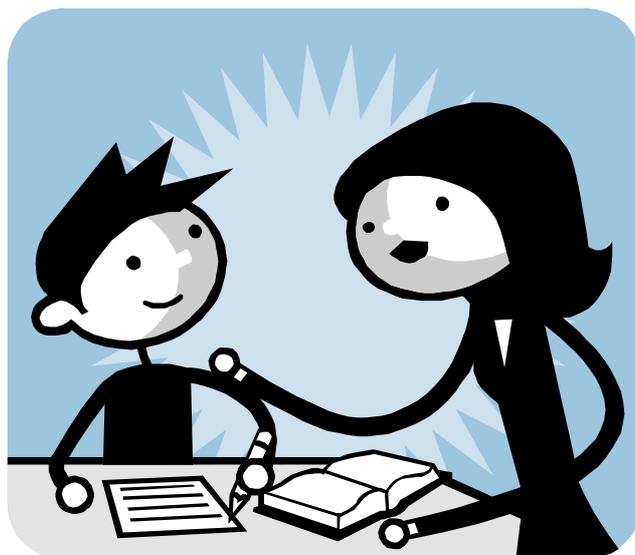


Qu'est ce que l'autisme

Et

Comment accompagner un

élève porteur d'autisme ?



Guide à l'attention des équipes pédagogiques

Avant propos

Actuellement, de plus en plus d'enfants porteurs d'autisme sont accueillis dans les écoles en milieu ordinaire.

Malheureusement, la connaissance de l'autisme est encore vague, pleine de préjugés, voire totalement inexistante. Il est donc important d'accroître la sensibilité du public sur ce que l'autisme entraîne, sur les difficultés des personnes avec autisme et de leur famille à s'adapter à la société, ainsi que sur leurs droits.

En effet, le fait que l'autisme reste un handicap mal connu et mal compris rend difficile par les professionnels accueillant ces personnes, la mise en place de stratégies pédagogiques adaptées à ce handicap.

Ce livret a pour objectif d'aider à une meilleure compréhension de l'autisme afin de penser un meilleur accueil et un meilleur accompagnement des élèves avec autisme dans les écoles.

Précisément, le but de ce livret est d'aider les enseignants et les accompagnants (AVS, EVS, ATSEM, ...) à mettre en place la scolarisation des enfants avec autisme en montrant le contexte et les enjeux. Il est en ce sens informatif, mais il se veut surtout pratique dans la mesure où il s'attache également à donner des outils pédagogiques, que ce soit dans le cadre de l'organisation de la scolarisation elle-même ou dans celui de l'acte pédagogique.

Sommaire

☞ **Qu'est-ce que l'autisme ?**

☞ **L'intérêt d'une scolarisation pour ces enfants**

☞ **Accueillir un enfant avec autisme**

☞ **Les aménagements de la scolarisation**

☞ **Pour aller plus loin**

☞ **Quelques adresses**

☞ **Mémento : la législation actuelle**

Qu'est-ce que l'autisme ?

■ L'autisme

L'autisme est considéré comme un handicap depuis 1996 avec la loi CHOSSY (Loi n° 96-1076 du 11 décembre 1996).

Plus précisément, selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), il s'agit d'un Trouble Envahissant du Développement (TED), c'est-à-dire un trouble précoce et sévère du développement apparaissant avant l'âge de trois ans.

Ce trouble touche trois grands domaines : la socialisation, la communication et le comportement.

Il existe une très grande diversité de tableaux cliniques dont la gravité est très variable. Le degré d'autisme varie selon un axe allant de sévère à léger, bien que l'effet soit toujours sérieux.

L'autisme peut être associé à d'autres handicaps ou maladies génétiques : trisomie, épilepsie, retard mental...

■ Généralités

Prévalence de 1 à 7 pour 1000, soit 1 enfant pour 167

Sexe ratio : 1 ♀ pour 4 ♂



■ Origine

L'origine reste encore mal connue. Néanmoins, la recherche scientifique montre qu'il faut envisager cette pathologie comme étant due à une anomalie précoce du développement neurobiologique.

■ Diagnostic

Le diagnostic est actuellement comportemental et est basé sur l'observation d'une triade clinique de troubles (des troubles de la socialisation, de la communication et du comportement). Il peut être posé à partir de 24 mois et il nécessite d'être pluridisciplinaire.

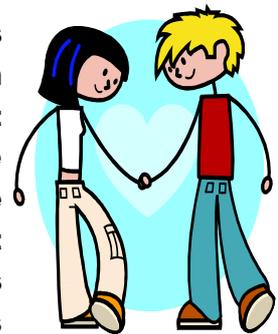
■ Les signes courants de l'autisme

Il n'existe pas de caractéristique qui à elle seule puisse déterminer l'autisme, mais un ensemble de difficultés dans trois domaines.

On parle de triade autistique constituée par des :

- Altérations qualitatives des interactions sociales.
- Altérations qualitatives de la communication verbale et non verbale.
- Comportements, activités et intérêts restreints, répétitifs et stéréotypés.

Les problèmes d'interaction sociale sont les caractéristiques les plus évidentes de l'autisme. L'un des comportements les plus représentatifs est l'isolement ou le retrait social. Il arrive également que des enfants avec autisme ne répondent pas à l'appel de leur prénom et évitent de regarder les gens. Ils ont souvent des difficultés pour comprendre les gestes, les règles et codes sociaux, le ton de la voix, les expressions faciales et les émotions...



Les problèmes de communication sont très différents d'une personne à l'autre. Plus de la moitié des personnes atteintes d'autisme n'ont pas de langage. Celles qui parlent ont souvent un langage inhabituel (écholalie : répète les mots entendus, inversion pronominale, stéréotypies, prosodie : intonations et accents particuliers dans la voix). Toutes ont cependant en commun des difficultés à comprendre le langage dans sa fonction pragmatique (l'implicite, les jeux de mots...).

Les problèmes de comportement sont caractérisés par des comportements souvent inadaptés. La personne avec autisme peut présenter des comportements étranges et répétitifs (balancements, maniérismes des mains...). Elle peut également avoir des utilisations inadaptées des objets (avoir une utilisation très répétitive, mettre les objets à la bouche, les sentir, les regarder sous un angle inhabituel, les mettre en perspective...). Elle est souvent très déstabilisée par les changements. Elle recherche les routines. Elle peut aussi présenter des rituels très spécifiques.



■ Le fonctionnement mental de la personne avec autisme

Tableau extrait du livre « Ceci est le titre : au sujet de la pensée autistique » de Peter Vermeulen.

Points forts des personnes autistes	Points forts des personnes non autistes
Compréhension littérale	Compréhension symbolique
Pensée analytique	Pensée intégrée
Sensibilité aux détails	Perception d'un grand ensemble
Traitement sériel de l'information	Traitement parallèle de l'information
Éléments concrets	Éléments abstraits
Règles logiques, formelles	Données irrationnelles
Vivre selon les règles	Vivre entre les règles
Les faits	Les idées
Les lois	Les exceptions aux lois
Les images	L'imagination
Les calculs	La sensibilité intuitive
Les ressemblances	Les analogies
Absolu	Relatif
Objectivité	Subjectivité
Direct, droit, honnête	Détourné, humour, mensonge
Perfectionnisme	Souplesse
Monde extérieur	Monde intérieur
Raisonnement déductif	Raisonnement inductif
Réalisme	Surréalisme

Certaines personnes présentant de l'autisme ont une compétence particulière. Ex : musique (ex : oreille absolue), calcul (ex : compétence de calcul et raisonnement logicomathématique très développés) ...

Le **syndrome d'ASPERGER** est une **forme particulière d'autisme** caractérisée par une apparition non retardée du langage et une intelligence moyenne ou au dessus de la moyenne. (1 ♀ pour 10 ♂).

Dans le tableau clinique d'autisme, nous pouvons également retrouver d'autres troubles associés :

- ♦ **des troubles du sommeil, de l'alimentation ;**
- ♦ **des troubles du langage ;**
- ♦ **une déficience intellectuelle ;**
- ♦ **des perturbations sensorielles (hypo ou hyper sensibilité tactile, auditive, visuelle, vestibulaire) ;**
- ♦ **des particularités du fonctionnement mental (difficultés de généralisation, faible flexibilité de la pensée, déficit de théorie de l'esprit, concentration excessive pour les détails...).**

L'autisme n'est pas :

- **Un trouble affectif lié à un comportement familial particulier (par exemple : une mère particulière)**
- **Un caprice (volonté de l'enfant)**
- **Une déficience intellectuelle à elle seule**
- **Un trouble du langage**
- **Une absence de capacité**
- **Un trouble transitoire**
- **Une bulle dans laquelle un enfant normal attend pour sortir
« Emergence du désir »**

« Nous avons tous assez de force pour supporter les maux d'autrui. »

La Rochefoucaud

■ Signes devant attirer l'attention chez le jeune enfant

Préoccupations sur la communication

- ✦ Langage retardé : perte des mots acquis
- ✦ Ne répond pas à son nom ; ne peut pas dire ce qu'il veut
- ✦ Ne suit pas les ordres ; semble sourd par moment
- ✦ Ne pointe pas, ne fait pas « au revoir »

Préoccupations sur la socialisation

- ✦ Pas de sourire social ; peu de contact oculaire
- ✦ Semble préférer jouer seul ; est dans son monde
- ✦ Ignore ses parents ; pas d'intérêt pour d'autres enfants

Préoccupations sur le comportement

- ✦ Colères, opposition, hyperactivité
- ✦ Ne sait pas utiliser les jouets
- ✦ Reste fixé sur certaines choses de manière répétitive
- ✦ Attachement inhabituel à des objets
- ✦ Marche sur la pointe des pieds, mouvements bizarres

■ Signes d'alerte absolue



- => Absence de babillage, de pointage, d'attention conjointe ou autres gestes sociaux à 12 mois
- => Absence de mots à 18 mois
- => Absence d'association de mots à 24 mois
- => Perte de langage ou de compétences sociales
- => Absence de jeux
- => Défaut d'orientation à l'appel de son prénom

Ces signes doivent impérativement alerter et amener à consulter un médecin ou un spécialiste !!! En tant qu'enseignant, vous pouvez, dans un premier temps, faire appel au médecin de PMI.

Vous pouvez également contacter les Centres de Ressources pour l'Autisme (CRA). Ce sont des centres ouverts au public qui ont pour missions l'accueil, l'aide, l'évaluation, l'information, la formation et le conseil.

L'intérêt d'une scolarisation pour ces enfants

■ Pour qui ?

L'intérêt d'une scolarisation est reconnu pour de nombreux enfants présentant de l'autisme et ce, dès le plus jeune âge (dès 3 ans).

Néanmoins, la scolarisation nécessite bien souvent des pré-requis. Chez le jeune enfant, la propreté est un des premiers critères pour l'entrée à l'école en milieu ordinaire. Ensuite, cela implique que l'enfant soit en mesure de supporter la vie de groupe, riche en stimulations, en changements et en imprévus, ainsi que d'accéder aux apprentissages.

■ Pourquoi ?

Bien que la scolarisation de ces enfants présente un certain nombre de difficultés (celles-ci sont présentées dans la partie « les aménagements de la scolarisation »), les bénéfices sont souvent incontestables.

→ Les bénéfices pour l'enfant porteur d'autisme et sa famille :

- Permettre l'intégration dans la société et réduire l'isolement social de l'enfant et de sa famille
- Permettre la proximité de pairs et offrir un lieu de socialisation
- Permettre l'accès aux apprentissages scolaires
- Donner des modèles linguistiques et sociaux
- Permettre l'intégration de « normes »

→ Les bénéfices pour les autres enfants :

- Apprendre la différence et la tolérance
- Donner une meilleure compréhension du handicap
- Développer une volonté et un souci d'entraide
- Développer le sens de la solidarité
- Développer le respect vis-à-vis d'eux-mêmes et vis-à-vis des autres

→ ***Pour l'enseignant :***

- **Ouvrir ses connaissances et modifier sa représentation de l'autisme et du handicap**
- **Développer l'observation individuelle**
- **Mettre en place et expérimenter de nouveaux outils pédagogiques**
- **Bénéficier de partenariat avec d'autres professionnels**

■ **Comment ?**

La formule de scolarisation doit être choisie pour chaque enfant. Elle doit répondre à ses besoins spécifiques et sera déterminée en fonction de son âge, de son niveau de développement et des possibilités offertes.

Il existe plusieurs modalités de scolarisation pour un enfant avec autisme mais toutes supposent une bonne préparation et la mise en place d'aides spécifiques.

- **L'intégration individuelle en milieu ordinaire**
- **L'intégration collective en milieu ordinaire (CLIS et UPI)**
- **La scolarisation dans les établissements de l'Education spéciale (hôpitaux de jour, services hospitaliers, Instituts Médico-Educatifs (IME))**
- **La scolarisation des enfants handicapés grâce au Centre Nationale d'Enseignement à Distance (CNED)**

Quelle que soit la formule retenue, il ne faut pas oublier que l'école représente un lieu d'apprentissages de toutes natures. Ce que l'enfant autiste doit apprendre ne se limite pas à des connaissances académiques. L'autonomie dans la vie quotidienne, dans le travail et dans les jeux, la manière de se comporter avec les autres et de communiquer avec eux, sont autant de domaines à travailler.

Accueillir un enfant avec autisme

Il est important d'organiser l'accueil d'un enfant avec autisme dans l'école afin que sa scolarisation se passe dans de bonnes conditions.

Accueillir un enfant handicapé, c'est le recevoir au sein de l'école mais c'est aussi, aménager le milieu matériel pour que l'élève handicapé y trouve sa place. C'est mettre en place des dispositifs et des pratiques pédagogiques adaptés qui permettront à l'élève de suivre à son rythme sa scolarité.

■ Cadre d'accueil

Idéalement, la scolarisation d'un enfant présentant de l'autisme implique :

- **un choix motivé de l'enseignant et du directeur.**
- **un accompagnement scolaire par un AVS formé.**
- **un temps scolaire suffisant, régulièrement réparti, en corrélation avec les aptitudes de l'enfant.**
- **un effectif d'élèves raisonnable.**
- **une information au préalable des autres élèves et des parents.**
- **une bonne implication des parents de l'enfant porteur d'autisme.**
- **une connaissance suffisante de l'autisme et de l'enfant avec autisme accueilli.**

■ Élaboration d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) en équipe pluridisciplinaire

Tout débute par la demande de scolarisation de la famille. Après les premiers contacts qui doivent aboutir à l'inscription et à l'accueil de l'enfant handicapé, les parents sont invités à déposer auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) la demande d'élaboration d'un PPS.

Le PPS doit définir les modalités de déroulement de la scolarité et les actions pédagogiques, psychologiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales répondant aux besoins particuliers des élèves présentant un handicap.

La MDPH demande à l'école d'établir un bilan scolaire qui sera élaboré par l'équipe de suivi de scolarisation. Ce bilan sera adressé à l'équipe pluri-disciplinaire d'évaluation de la MDPH qui va définir le PPS et le soumettre pour décision à la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH). Celle-ci se prononcera alors sur l'orientation de l'élève, ainsi que sur les éventuelles mesures d'accompagnement.

Le PPS approuvé, ce sera à l'équipe pédagogique de l'école de le mettre en œuvre, au référent et à l'équipe de suivi de l'y aider et d'en assurer le suivi, l'évaluation et la régulation.

Le PPS définit des objectifs précis dans différents domaines : l'expression verbale et non-verbale, la compréhension verbale et non-verbale, les acquisitions scolaires, les capacités motrices fines et globales, la perception, l'imitation, l'attention, la mémoire, l'ajustement émotionnel, la socialisation...

■ Préparation de l'enseignant et de l'AVS

Afin d'accueillir et d'accompagner au mieux un enfant présentant de l'autisme, les enseignants et les accompagnants (AVS, EVS) doivent être informés sur le handicap et les particularités de fonctionnement de ces enfants.

Pour cela, l'intervention à l'école d'un professionnel connaissant bien l'autisme avant la rentrée peut être un atout.

Une bibliographie peut également être intéressante pour permettre aux enseignants de savoir où obtenir plus de précisions sur l'autisme, sur les stratégies éducatives proposées à ces enfants...

Pour finir, on peut recommander à l'enseignant de ne pas rester seul et de chercher à travailler avec les professionnels intervenant auprès de l'enfant. Ceux-ci lui apporteront des conseils et l'aideront à mieux comprendre ses particularités.

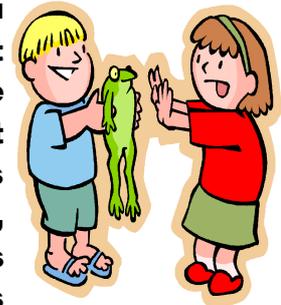
Par ailleurs, durant l'année, un psychologue peut proposer des séances de travail de régulation au sein de l'école et soutenir les différents professionnels de l'école.

En ce qui concerne l'AVS, il doit comprendre de quelles façons il peut intervenir auprès de l'élève présentant de l'autisme. Voici quelques pistes :

- ♦ **Adapter le travail à l'enfant (reformulation des consignes, décomposition, présentation du matériel...)**
- ♦ **Guider l'enfant (accompagnement verbal, accompagnement physique, démonstrations...)**
- ♦ **Canaliser son attention (l'appeler, lui montrer, lui dire d'écouter et de regarder...)**
- ♦ **Isoler l'enfant quand cela est nécessaire (quand il y a trop de stimulations ou quand l'enfant a besoin de calme)**
- ♦ **Faciliter les interactions (expliquer les règles des jeux collectifs, le guider vers les autres enfants...)**

■ Préparation des enfants de la classe et information aux parents

Les enfants accueillants doivent être informés du handicap de leur camarade. Des temps d'échanges sont intéressants afin de leur expliquer les particularités de l'enfant présentant de l'autisme. Des supports existent pour traiter de la différence, du handicap et plus précisément, de l'autisme (littérature de jeunesse, DVD, plaquettes de sensibilisation à l'autisme...). Des enfants informés réagiront de manière adaptée et seront plus tolérants.



Une réunion peut également être organisée pour les parents au début de l'année scolaire. Celle-ci peut être conduite par un professionnel connaissant bien l'autisme ou par l'enseignant qui se sera bien renseigné au préalable sur ce qu'est l'autisme et qui pourra parler de l'enfant qui est accueilli. Cette réunion a pour objectif de sensibiliser le public, mais également pour but d'aider les parents à répondre aux éventuelles questions futures de leur enfant.

Les aménagements de la scolarisation

Repérer les difficultés que présentent les enfants porteurs d'autisme, ainsi que leur cause, permet de proposer des adaptations pour les éviter ou les surmonter.

■ Les difficultés liées à l'autisme

Les difficultés couramment rencontrées sont des troubles de l'attention, des troubles du comportement, des difficultés à comprendre les consignes, des difficultés d'organisation...

Elles peuvent être liées :

- * **Aux conditions d'environnement (très grand groupe, hyperstimulation sensorielle, changements, imprévisibilité, interactions complexes...).**
- * **Aux difficultés d'apprentissage (troubles du processus du traitement de l'information, troubles de l'encodage de l'information et de la mémorisation, troubles de l'attention, troubles de la compréhension verbale, faible généralisation des acquis...).**
- * **Au besoin d'assistance éducative individualisée. L'enfant porteur d'autisme, du fait de ses difficultés, peut avoir besoin d'être accompagné et guidé. Malheureusement, aujourd'hui les AVS (Auxiliaires de Vie Scolaire) et EVS (Emplois de Vie Scolaire) sont en nombre insuffisant et sont peu, voire non formés au handicap de l'enfant.**

=> En partant de ce constat, différentes adaptations peuvent être proposées.

■ Adaptation de l'espace de travail de l'élève avec autisme

Il est important de proposer un environnement structuré aux personnes avec autisme afin de les aider à mieux comprendre ce qui est attendu d'eux. Un cadre structuré et stabilisant apporte à la personne avec autisme les repères qui lui manquent.

La structuration de l'espace :

📍 **Le lieu où travaille l'élève présentant de l'autisme doit être réfléchi. Il doit être confortable et au maximum exempt de distractions tels que bruits et mouvements. En effet, l'endroit où est placé le bureau de l'élève avec autisme peut influencer de manière significative son comportement.**

👉 **Suggestions :**

- **Mettre son bureau loin de la porte et sur un côté de la classe.**
- **Construire un petit box. Celui-ci peut parfois aider l'enfant à se concentrer. Les sons et les distractions visuelles parasites sont alors diminués.**

📍 **Ensuite, beaucoup d'élèves avec autisme éprouvent des difficultés à organiser leur matériel scolaire.**

👉 **Suggestions :**

- **Indiquer l'étagère, la table ou le meuble où sera rangé le matériel dont l'enfant aura besoin.**
- **Préciser les emplacements des différents objets par des étiquettes imagées.**

📍 **Pour finir, l'enfant peut avoir des difficultés à comprendre ce que l'on attend de lui.**

👉 **Suggestion :**

- **Utiliser le même cadre de travail de façon régulière.**
- **Présenter le travail le plus souvent possible de la même manière.**

La structuration du temps :

❑ **L'enfant avec autisme est très déstabilisé par les changements.**

↪ **Suggestions :**

- **Proposer le travail au même moment tous les jours et prévoir la place du travail avant une activité souhaitée ou favorite, afin que l'enfant comprenne ce qu'on attend de lui.**

- **Mettre en place un emploi du temps visuel pour permettre la prévisibilité et l'introduction de changements. Cet emploi du temps peut être imagé (pictogrammes, symboles ou photographies) et/ou dactylographié. Il donne des informations sur les activités qui vont avoir lieu et leur ordre de déroulement. Une fois l'activité terminée, elle peut être barrée sur l'emploi du temps ou enlevée lorsque c'est une photo ou une image.**

❑ **Ensuite, la longueur de la séance de travail doit être planifiée en fonction des possibilités de l'enfant à fixer son attention et des contingences de l'emploi du temps.**

↪ **Suggestions :**

- **Augmenter ou diminuer le temps alloué pour la réalisation d'une activité en fonction du rythme de l'élève avec autisme.**

- **Imposer un temps de fin à la tâche.**

❑ **Pour finir, l'enfant présentant de l'autisme a des difficultés pour organiser lui-même ses activités et notamment, ses jeux.**

↪ **Suggestion :**

- **Occuper les temps libres comme par exemple, programmer des activités pour la récréation et l'ordre dans lesquelles elles vont se dérouler.**



■ Choix du matériel

Dans le choix du matériel, tenir compte des préférences de l'enfant pour les couleurs, les formes, les textures peut aider à l'apprentissage.

Le choix des objets est également important, car certains enfants avec autisme sont si distraits par certains matériaux (surfaces brillantes, bâtonnets, colle, objets qui roulent...) qu'ils ne peuvent se concentrer sur un travail si on les utilise.

Par ailleurs, le matériel doit être facile d'accès.

Petit guide qui permet d'aider à bien choisir les objets :

- **objets sûrs** (évitiez le matériel dangereux qui demande une surveillance constante quand l'enfant le manie).
- **objets simples** (utilisez des formes simples, des couleurs uniques. Evitez les dessins complexes, quadrillés et les surfaces brillantes. Ceux-ci tendent à distraire et confondre l'enfant qui se fixera sur de petits détails).
- **objets courants** (servez-vous d'objets familiers de l'enfant).
- **objets faciles** (utilisez ce qui est facile à saisir, soulever et manipuler. Des objets faciles à voir : couleurs vives, grande taille...).
- **objets pertinents** (utilisez des objets qui correspondent à son niveau de développement, des objets revus et corrigés en fonction de ses intérêts et ses préférences).
- **objets accompagnés de récipients** (utilisez toutes sortes de récipients pour ranger, mais aussi pour présenter les objets à l'enfant pendant une activité : boîtes à chaussures, enveloppes, cuvettes...).

■ Présentation du matériel

La façon et l'ordre avec lesquels est présenté le matériel au cours de la séance de travail comptent beaucoup pour les enfants avec autisme.

Conseil : structurer au maximum.

Exemple de disposition pour le coloriage :

**Crayons à
utiliser**



Papier



**Crayons
utilisés**



Enfant

Important :

- **Seul le matériel requis par l'activité en cours devra être visible.**
- **Ranger le matériel de chaque activité dans des récipients pour éviter qu'il ne tombe, ne roule ou ne glisse.**

■ Méthodes

Pour aider l'enfant porteur d'autisme à apprendre, lui faire comprendre ce qu'on attend de lui, en lui montrant comment faire de plusieurs manières jusqu'à ce qu'il le fasse seul.

Conseil : choisir des activités qui privilégient la manipulation.

Différentes méthodes :

- ☞ **Faire une démonstration.**
- ☞ **Mimer.**
- ☞ **Guider ses gestes.**
- ☞ **Donner des indices (montrer le matériel à utiliser).**
- ☞ **Décomposer au maximum.**
- ☞ **L'assister directement.**
- ☞ **Créer une habitude.**



Il est également possible d'utiliser des fiches de travail.



En effet, celles-ci permettent aux enfants avec autisme (qui ont des difficultés à s'organiser et des problèmes à séparer l'information utile du détail secondaire) de clarifier ce qui est attendu d'eux. Elles peuvent les aider à mieux s'organiser dans leur approche du travail.

Ces fiches de travail présentent les exercices à réaliser dans une séquence de travail et l'ordre dans lesquels ils sont à réaliser.

Elles peuvent être sous forme de photos et d'images ou sous forme de consignes écrites si l'enfant sait lire.

Pour aller plus loin

■ Guides

Guide UNAPEI, ARAPI « L'autisme, où en est-on aujourd'hui? » (2007)

☞ **Bon de commande sur le site : www.unapei.org**

Guide Pratique SNUipp « Scolarisation des élèves en situation de handicap » (2007)

☞ **Téléchargeable sur le site : www.snuipp.fr**

Guide du ministère de l'Education Nationale « Scolariser les élèves handicapés ». (2008)

☞ **Téléchargeable sur le site : www.eduscol.education.fr**

Guide d'intervention pédagogique Asperger Aide « Le syndrome d'Asperger en milieu scolaire »

☞ **Téléchargeable sur le site : www.aspergeraide.com**

■ Livres

Faherty, C. (2005). *Asperger. Qu'est ce que c'est pour moi ?* Le Mesnil-sur-l'Estrée : Autisme France Diffusion.

Lenoir, P., Malvy, J., & Bodier-Rethore, C. (2003). *L'autisme et les troubles du développement psychologique*. Paris : Masson.

Louis, J-M., & Ramond, F. (2006). *Scolariser l'élève handicapé*. Paris : Dunod.

Schopler, E., Reichler, R-J., & Lansing, M. (2002). *Stratégies éducatives de l'autisme et des troubles du développement*. Paris : Masson.

Sigman, M., & Capps, L. (2001). *L'enfant autiste et son développement*. Paris : Retz.

■ Sites Internet

<http://aiderayvelines.org/> (Site associatif : une approche éducative de l'autisme).

<http://autisme.france.free.fr/> (Nombreuses informations sur l'autisme, les droits des personnes avec autisme, les associations, ...).

<http://www.inshea.fr/> (Rubrique Autisme et Pédagogie dans la partie formation, puis dans actions spécifiques : dates de colloques, de formations...).

<http://www.lecole-ensemble.org> (Quelques données sur l'autisme, la législation et les formations, ainsi que quelques ressources pédagogiques).

<http://www.satedi.org/> (Pochette de Sensibilisation en faveur de l'Intégration Scolaire des Élèves avec Autisme).

<http://scolaritépartenariat.chez-alice.fr> (Intégration scolaire et partenariat : textes de lois et témoignages relatant des expériences de travail partenarial).

■ Vidéos

VHS : Autisme et scolarisation : la classe d'intégration scolaire de l'école Paul Michaud de Châtelailon-Plage. (1999), 22min.

VHS : La classe TEACCH. (1994), 15min.

VHS : Scolarisation accompagnée en maternelle d'un enfant avec autisme. (2004), 25min.

VHS : Un environnement adapté à l'autisme. (1994), 26min.

VHS : Vivre avec l'autisme. (2003), 48min.

Quelques adresses

■ MDPH

MDPH 27
Tour Aulne
Place J. Kennedy
BP 35/39
27035 Evreux Cedex
Tél : 02 32 31 93 18

MDPH 76
20, place Gadeau-de-Kerville
76100 Rouen
Tél : 0825 076 776
Fax : 02 35 62 85 58

■ Education Nationale

Rectorat de Rouen
26, rue de Fontenelle
76037 Rouen Cedex
Tél : 02 35 14 77 49

Inspection Académique
de l'Eure
24, boulevard Georges Chauvin
27022 Evreux Cedex
Tél : 02 32 29 64 00

Inspection Académique de la Seine
Maritime
5, place des Faïenciers
76037 Rouen Cedex
Tél : 02 32 08 98 00

■ Centre de ressources pour l'Autisme de Haute Normandie

CRAHN
Centre Hospitalier du Rouvray
4, rue Paul Eluard
BP 45
76301 Sotteville-lès-Rouen
Tél : 02 32 95 18 64
Fax : 02 32 95 18 65

Mémento : la législation actuelle

■ La loi n°2005-102 du 11 février 2005

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, s'inscrit dans la continuité de la loi de 1975 en termes de solidarité nationale et organise une politique du handicap sur des principes renouvelés.

En matière de scolarisation, elle vise à renforcer les actions en faveur de la scolarisation des élèves handicapés menées par le ministère de l'Education Nationale et à améliorer encore les conditions de scolarisation des enfants handicapés.

Elle dispose que chaque enfant, quels que soient ses difficultés et ses besoins, peut être inscrit à l'école ordinaire la plus proche de son domicile.



La loi du 11 février 2005 fait obligation :

- **d'assurer à l'élève, le plus souvent possible, une scolarisation en milieu ordinaire au plus près de son domicile ;**
- **d'associer étroitement les parents à la décision d'orientation de leur enfant et à toutes les étapes de la définition de son Projet Personnalisé de Scolarisation (P.P.S.) ;**
- **de garantir la continuité d'un parcours scolaire, adapté aux compétences et aux besoins de l'élève ;**
- **de garantir l'égalité des chances entre les candidats handicapés et les autres candidats en donnant une base légale à l'aménagement des conditions d'examen.**

■ Les dispositions de la loi de 2005

☞ De nouvelles instances :

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Sous la responsabilité du président du conseil général, la MDPH offre un guichet unique pour améliorer l'accueil, l'information et l'aide apportée aux élèves handicapés et à leur famille.

La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH). Elle fusionne les compétences de la Commission Départementale de l'Education Spéciale et de la Commission Technique d'Orientatation et de Reclassement Professionnel (COTOREP). Elle prend les décisions d'orientation et propose des procédures de conciliation en cas de désaccord.

☞ Le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) :

Le PPS organise la scolarité de l'élève handicapé. Il assure la cohérence et la qualité des accompagnements et des aides nécessaires à partir d'une évaluation globale de la situation et des besoins de l'élève.

☞ L'équipe de suivi de la scolarisation :

Les équipes de suivi de la scolarisation veillent à l'organisation et au suivi de chaque PPS. Leur animation et leur coordination sont confiées à l'enseignant référent, aux fins de garantir la continuité et la cohérence des parcours.

☞ L'enseignant référent :

L'enseignant référent est l'interlocuteur privilégié de l'élève handicapé et de sa famille tout au long de son parcours de formation. Il intervient après la décision de la CDAPH.

Son rôle est de favoriser l'articulation entre les actions conduites par les équipes pédagogiques des établissements scolaires, des services ou établissements de santé et médico-sociaux et les autres professionnels intervenant auprès de l'élève.

Les Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) et les Emplois de Vie Scolaire (EVS) :

En vue de faciliter l'accueil des enfants porteurs de handicap en milieu ordinaire et afin d'assouplir la tâche des enseignants, le recours à des personnels d'accompagnement et de soutien peut, dans certaines situations, être sollicité. Les AVS interviennent auprès de l'élève et apportent une aide matérielle, éducative et participent à la socialisation de l'élève. Les EVS apportent des aides pédagogiques à l'équipe éducative.



« Être autiste ne signifie pas être inhumain. Cela signifie être étranger. Cela signifie que ce qui est normal pour les autres ne l'est pas pour moi et ce qui est normal pour moi ne l'est pas pour les autres.

A certains égards je suis très mal équipé pour survivre dans ce monde comme un extraterrestre échoué sur la terre sans manuel d'orientation. Mais ma personnalité est intacte, ma conscience de moi n'est pas altérée. Je trouve beaucoup de sens et de valeur à ma vie et je n'ai aucune envie d'être guéri de moi-même.

Si vous voulez m'aider, n'essayez pas de me confiner à une mince partie du monde que vous pouvez changer pour me caser. Accordez moi la dignité de me rencontrer selon mes propres termes.

Reconnaitre que nous sommes également étrangers l'un à l'autre, que ma façon d'être n'est pas simplement une version déficiente de la vôtre. Interrogez vous sur vos présupposés. Définissez vos mots. Travaillez avec moi à construire davantage de ponts entre nous. »

Jim Sinclair (personne porteuse d'autisme)